



L'organisation de l'ambulance durant le confinement

Cette page recense un certain nombre d'informations utiles aux professionnels concernant l'organisation des services bruxellois de l'ambulance social-santé durant la période de confinement.



Tous secteurs : informations générales, règles et bonnes pratiques

Au niveau fédéral :

<https://www.info-coronavirus.be/fr/>

Au niveau bruxellois :

<https://coronavirus.brussels/>



Tous secteurs bruxellois : ligne de soutien psy aux professionnels

En ce temps de crise, les professionnels sont souvent mis à rude épreuve : surcharge de travail, conditions de travail non optimales, risques sanitaires, absentéisme important.... La charge psycho- sociale, comme on la nomme aujourd'hui, est devenue très lourde et il est très important d'en tenir compte dès à présent, faute de quoi elle s'alourdira avec le temps. Les réunions et supervisions étant réduites ou suspendues, elles ne peuvent donc assurer leur rôle de soutien et d'accompagnement.

Face à cette réalité, l'ABBET met en place, durant la crise que nous connaissons, une ligne de soutien psychologique pour l'ensemble des professionnels des entreprises non marchandes bruxelloises.

L'objectif est d'être à l'écoute et de permettre un échange, une prise de recul par rapport à son vécu professionnel. Épuisement, vécu traumatisant, charge émotionnelle très ou trop forte n'en sont que quelques exemples.



À côté de l'épuisement et du traumatisme, certains professionnels, confrontés au confinement ou à des nouvelles pratiques, peuvent aussi être désemparés, déstabilisés. Il ne s'agira donc pas de donner des informations sur les mesures à prendre ou sur les droits et devoirs de chacun. D'autres sites ou lignes d'écoute ou d'infos existent déjà : aide sociale, infos sur le corona, soutien aux personnels soignants... Chacune est nécessaire et a sa spécificité.

La nôtre est d'être à l'écoute de tous les professionnels et de toutes les fonctions des secteurs. L'écoute est assurée par deux psychologues de l'ABBET.

La ligne est ouverte tous les jours ouvrables de 13h à 17h. : 02 227 69 26



Tous secteurs bruxellois : centralisation des commandes de matériel de protection pour les travailleurs

Le Gouvernement bruxellois a désigné IRISCARE pour centraliser les commandes en matériel de protection de tous les secteurs social-santé.

L'adresse mail unique suivante est à utiliser: facility@iriscare.brussels, numéro de tél: 02/435.64.80, GSM: 0478/10.51.64



Aperçu des mesures COVID-19, en soutien aux situations de pauvreté et de précarité

Dans [cette note](#), le Service de lutte contre la pauvreté donne un aperçu interfédéral des mesures des différentes autorités et administrations qui peuvent constituer un soutien dans les situations de pauvreté et de précarité durant la crise provoquée par la pandémie de COVID-19.



Tous secteurs : coordonnées et disponibilité des services d'aide et de soins ambulatoires bruxellois

[Pour les PROFESSIONNELS, une banque de données actualisées des services bruxellois de l'aide et du soin](#)

[L'organisation des services d'aide et de soins de la Région bruxelloise en une cartographie bilingue](#)

Via cette page, il est possible de directement visualiser la liste des organisations concernées, les afficher sur une carte, ou générer des exports Excel avec les données relatives aux organisations. Ces dernières appartiennent à des secteurs d'aide différents tels que l'aide alimentaire, l'aide sociale générale publique et privée, l'aide aux sans-abris, la santé mentale et physique, les assuétudes et la violence intrafamiliale. La cartographie en ligne est actualisée et complétée au jour le jour par l'équipe de Bruxelles Social. Elle est le résultat de



L'organisation de l'ambulatoire durant le confinement

multiples partenariats avec des fédérations, organismes d'appui et administrations.



Tous secteurs : instructions pour les associations et structures agréées par la COCOF

<https://info-coronavirus.spfb.be/consignes-et-instructions-pour-les-centres-services-eta-et-projets-agrees-par-la-cocof/>



Secteur des services sociaux

<https://www.fdss.be/fr/covid-19-activite-des-services-sociaux/>

[Un numéro vert pour les urgences sociales](#)



Secteur des maisons médicales

<https://www.maisonmedicale.org/-Coronavirus-.html>



Secteur des services de santé mentale

<https://lbfsm.be/hors-menu/covid-19-et-la-sante-mentale-bruxelloise.html>

[Appui téléphonique aux professionnels de la 1ère ligne](#)



Secteur des services d'aide aux toxicomanes

<https://feditobxl.be/fr/2020/03/covid-19-etat-des-lieux-des-services-daide-aux-usagers-de-drogues/>

Une HOTLINE « ASSUÉTUDES » d'appui aux professionnels santé bruxellois est accessible au 02 227 52 52 du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi et de 10h à 14h.



Secteur des centres de planning familial

<https://www.planningfamilial.net/news-details/?uid=1111>

<http://www.fcppf.be/coronavirus-fonctionnements-des-centres-de-planning-familiaux/>

Afin de garantir aux populations les plus fragilisées l'accès aux soins de santé sexuelle, d'éviter le recours aux services d'urgence des hôpitaux et les déplacements inutiles, la Fédération laïque de centres de planning familial et Médecins du Monde ont réalisé un mémo reprenant l'offre actuelle des services en Santé sexuelle et reproductive à Bruxelles, accessibles aux personnes en situation de grande précarité et/ou n'ayant pas de couverture médicale :

<https://www.planningfamilial.net/news-details/?uid=1115>



Secteur de l'aide alimentaire

<https://www.fdss.be/fr/repertoire-de-l-aide-alimentaire/>



Secteur social de l'énergie et de l'eau

<https://www.socialenergie.be/fr/covid-energie-actus/>



Secteur de l'aide aux sans-abri

<https://www.ama.be/coronavirus-etat-des-lieux-du-secteur-sans-abri/>

<http://lastrada.brussels/portail/fr/etudes-et-analyses/publications-la-strada/429-crise-covid-19-arrete-faq-au-secteur-sans-abri>

Depuis le début de l'épidémie, les services du secteur sans-abri mettent tout en œuvre pour s'organiser et s'adapter avec professionnalisme à la situation. Un suivi journalier de la situation est assuré par #Brusshelp. Mais depuis le début de la gestion de crise, vous êtes très nombreux, citoyens, entreprises, commerçants,... à contacter le centre de crise pour proposer des dons, de l'aide, des services ou témoigner de votre solidarité: c'est précieux, ceci nous touche beaucoup. Aider à aider les bruxellois les plus fragilisés est essentiel!



Une adresse mail de référence vous est proposée pour nous faire part de vos possibilités de dons en matériel ou en services, de volontariat pour l'aide aux personnes sans-abri de la Région Bruxelles-Capitale: aide.covid19@brusshelp.org



Dispositif Housing First

<https://www.smes.be/spip.php?article250>



Secteur de la médiation de dettes

<http://www.mediationdedettes.be/Ou-trouver-un-service-de-meditation-de-dettes>



Impact des mesures sanitaires COVID-19 sur les procédures de séjour et de droits des étrangers

En l'espace de quelques jours, la Belgique, comme de nombreux pays de l'Union européenne et dans le monde ont dû prendre des mesures urgentes pour lutter contre la pandémie de coronavirus sur base d'arrêtés de pouvoirs spéciaux. Ces mesures ont un impact sur le fonctionnement des administrations en charge de l'asile et de la migration en Belgique et sur les procédures de séjour et l'accès aux droits des étrangers et, notamment, sur l'introduction des demandes de visa et de séjour, sur le renouvellement des titres de séjour, sur le déroulement des procédures de séjour et d'asile et sur l'accès aux droits socio-économiques des étrangers.

[Sur le site du CIRé](#)



Blijf op de hoogte tijdens de Coronacrisis

De coronacrisis dwingt een groot aantal organisaties tot een andere manier van werken. De aanpak is anders, de informatie is er (nog) niet, middelen moeten plots worden gezocht. Hieronder lijsten we nuttige informatie op voor hulpverleners en -organisaties in het Brussels Hoofdstedelijke Gewest die we verzamelen tijdens de coronacrisis. We hebben ze onderverdeeld in vier thema's. [We passen deze pagina's voortdurend aan.](#)



Une association peut-elle mettre du personnel à disposition d'une autre association ?

OUI. Les travailleurs mis à disposition doivent être des travailleurs permanents de l'association qui met à disposition.

Avant le début de la mise à disposition : les conditions et la durée précise (limitée dans le temps) de la mise à disposition doivent être constatés dans un écrit signé par l'employeur, l'utilisateur et le travailleur. Les conditions (rémunération, indemnités, avantages...) ne peuvent pas être inférieures aux conditions des travailleurs qui exercent la même fonction dans l'association qui bénéficie de la mise à disposition.

Au plus tard 24h avant la mise à disposition : avertir par email la direction régionale du contrôle des lois sociales de Bruxelles, en la personne de Madame Nathalie Romain, nathalie.romain@emploi.belgique.be. Une autorisation formelle n'est pas nécessaire, l'information suffit.



Ces dispositions reposent sur [la loi du 24 juillet 1987](#) sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs, art. 31-32-32bis.

Pour toutes informations complémentaires :

Nathalie ROMAIN

Inspectrice sociale - Conseillère a.i.

Contrôle des lois sociales

Direction des Affaires francophones

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Tél 02/235 55 75

Courriel : nathalie.romain@emploi.belgique.be



Appel à volontaires !

Suite à la propagation du coronavirus COVID-19, beaucoup de professionnels des soins de santé souhaitent mettre leur expérience à profit pour venir en renfort dans les établissements qui ont besoin d'un soutien sanitaire supplémentaire. Ils pourront dès à présent passer via la Cocom et la Cocof afin de s'inscrire dans une réserve pour apporter leur aide dans la région de Bruxelles-Capitale.

Suite au manque de bénéficiaires ou à la fermeture de votre institution, vous avez du personnel inoccupé ? Ceux-ci peuvent s'inscrire sur cette plateforme de solidarité bruxelloise. Ils pourront ainsi apporter leur aide aux institutions en manque de personnel.

Les institutions agréées et/ou subventionnées par la Cocom et la Cocof qui ont besoin de renforts pourront directement contacter les personnes qui se sont inscrites. La Cocom et la



L'organisation de l'ambulatorio durant le confinement

Cocof n'intervient pas en ce qui concerne les rendez-vous, l'indemnisation des prestations ou l'assurance des volontaires.

Toute personne désireuse d'apporter sa pierre à l'édifice peut s'inscrire via ce [formulaire](#).



Le Non-Marchand bruxellois a besoin de plus qu'un applaudissement des citoyens à 20h. Le Non-Marchand a besoin de moyens !

Le 20 mars 2020, le Gouvernement bruxellois a présenté les mesures économiques et sociales prises face à la pandémie du Coronavirus. BRUXEO soutient toutes ces initiatives pour soutenir le secteur marchand durant cette période. Cependant, aujourd'hui, nous constatons qu'aucune mesure spécifique n'a été prise pour le secteur non-marchand bruxellois.

[Lire le communiqué de presse de BRUXEO](#)

[Lire les revendications](#)



Bruxelles Santé Info
Un numéro spécial consacré au coronavirus

Bruxelles Santé Info n°37 : Un numéro spécial « coronavirus » à destination des usagers des services et des associations des secteurs ambulatoires.

Avec un vocabulaire simple et élémentaire, ce numéro Bruxelles Santé Info propose une information validée, concrète, immédiatement utile et adaptée à un public assez large (du point de vue âge, sexe, statut social...), parfois peu scolarisé ou dont le français n'est pas la langue maternelle, culturellement diversifié, souvent en situation sociale difficile...

Vous pouvez le télécharger via le lien ci-dessous

[Découvrir le Bruxelles Santé Info n°37](#)



Informatie over het coronavirus in andere talen

Huis voor gezondheid réunit [sur cette page](#) une série d'informations sur le Covid-19 en plusieurs langues.





L'organisation de l'ambulatoire durant le confinement

ORIENTATION DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ
avec ou sans titre de séjour

Services de Santé sexuelle et
Accès IVG
Contraception d'urgence
Dépistage IST/VIH
Suivi de grossesses à petite enfance
Violences sexuelles & conjugales

OBC
Bruxelles

EN CETTE PÉRIODE DE
CONFINEMENT

LIGNE D'ÉCOUTE SANTÉ MENTALE

025 01 01 27
ou 28-29

LUNDI-VENDREDI : 18H-21H
SAMEDI ET DIMANCHE : 9H-12H